

Concours de dessins "Je dessine ma commune"

Règlement

1. Objectif du concours

Ce concours est initié par Wolu-Inter-Quartiers afin d'intéresser les plus jeunes à leur environnement et plus particulièrement leurs quartiers et leur commune. Il se déroule à l'occasion des journées du Patrimoine 2018 qui auront lieu le 15 et 16 septembre 2018.

2. Conditions de participation

Ce concours s'adresse aux enfants de 6 à 12 ans habitant dans la Région de Bruxelles-Capitale. Une seule participation par enfants est acceptée. Il est ouvert à tous les participants qui auront fait parvenir leur dessin avant la date de clôture du 17 septembre 2018. La participation au concours est gratuite. Seuls les participants respectant les conditions de participation décrite ci-dessous seront pris en compte :

- Le ou la participant(e) habite en Région de Bruxelles-Capitale.
- Le ou la participant(e) est âgé(e), à la date de clôture du concours (17/09/2018), entre 6 et 12 ans.
- La participation est accompagnée des données suivantes : Nom + prénom + âge + adresse du ou de la participant(e);
- Numéro de téléphone de la personne adulte (plus de 18 ans) responsable du participant;
- La participation doit être parvenue avant la clôture du concours soit par courrier à : Wolu-Inter-Quartiers ASBL Avenue du Capricorne, 1A à 1200 Woluwe-Saint-Lambert soit par courriel à woluintertquartiers@hotmail.com avec comme objet "Concours dessin"
- La participation s'effectue sous forme de dessin, non assisté par ordinateur, au format A4 uniquement.
- Les participations envoyées par courriel devront respecter une taille maximale de 5Mo et être au format .jpg ou .jpeg

3. Planning

Le concours se déroule du 15 juin au lundi 17 septembre 2018.

Les participations pourront être affichées lors de l'exposition "Woluwe-Saint-Lambert, de la campagne à la ville : Plus de 100 ans en photos" qui se déroulera à la Métairie Van Meyel (Avenue Georges Henri, 251b à 1200 Woluwe-Saint-Lambert) le 15 et 16 septembre 2018.

La réunion du jury et la communication des résultats aux gagnants se dérouleront dans le courant du mois d'octobre.

4. Sélection des dessins gagnants

Au total, 3 dessins seront sélectionnés et primés. La sélection tiendra compte du respect du thème imposé, de la qualité artistique et technique, de l'originalité et de l'âge du participant.

Wolu-Inter-Quartiers se réserve le droit de publier les dessins gagnants dans leur bulletin d'information ainsi que sur leur site internet et leur page Facebook avant le 31 décembre 2018.

5. Composition du jury

Le jury sera composé de plusieurs membres de Wolu-Inter-Quartiers ainsi que de représentants des différents partenaires du concours.

6. Protection des données personnelles et vie privée

L'ensemble des données personnelles collectées pour la participation à ce concours seront utilisées uniquement pour contacter les gagnants et sera supprimée dans les 3 mois suivants la remise des prix.